



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2021

Soixante-quinzième session

Point 128 a) de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies :

Renforcement du système des Nations Unies

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 juillet 2021

[sans renvoi à une grande commission (A/75/L.117 et A/75/L.117/Add.1)]

75/313. Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour garantir des transports internationaux stables et fiables aux fins du développement durable pendant et après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [69/213](#) du 19 décembre 2014, intitulée « Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable », sa résolution [70/197](#) du 22 décembre 2015, intitulée « Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables », et sa résolution [72/212](#) du 20 décembre 2017, intitulée « Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable »,

Réaffirmant son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant qu'il importe de mettre en œuvre sans tarder, durant cette décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable, le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement², et réaffirmant les dispositions de l'Accord de Paris³,

Ayant à l'esprit les Principes du Groupe des Vingt pour l'investissement dans des infrastructures de qualité de 2019, un ensemble de principes volontaires et non contraignants reflétant l'aspiration à investir dans des infrastructures de qualité,

¹ Résolution [70/1](#).

² Résolution [69/313](#), annexe.

³ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.



Rappelant la première Conférence mondiale sur le transport durable, tenue à Achgabat (Turkménistan) les 26 et 27 novembre 2016, et rappelant également la Déclaration d'Achgabat⁴,

Prenant note des débats engagés dans les instances internationales sur les transports et dans le système des Nations Unies sur les possibilités, les difficultés et les solutions qui existent s'agissant de mettre en place des transports durables et de garantir des transports internationaux stables et fiables, appréciant les mesures déjà prises par les organismes techniques et régionaux des Nations Unies, et attendant avec intérêt la deuxième Conférence mondiale sur les transports durables, qui se tiendra à Beijing (Chine) du 14 au 16 octobre 2021 et qui devrait contribuer à la mise en place de transports durables, ainsi que la Conférence ministérielle sur les transports pour les pays en développement sans littoral, qui se tiendra au Turkménistan les 5 et 6 avril 2022,

Rappelant sa résolution 74/299 du 31 août 2020, intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale », dans laquelle elle a décidé de convoquer, au plus tard à la fin de 2022, sa toute première réunion de haut niveau sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde,

Constatant que, face aux risques de catastrophe, il faut adopter une approche préventive plus vaste, privilégiant davantage la dimension humaine, et que, pour être efficaces, les mesures de réduction de ces risques doivent être conçues pour gérer des aléas multiformes dans divers secteurs, être accessibles et n'exclure personne,

Notant qu'il faut poursuivre la coopération internationale pour traiter les questions relatives aux couloirs de transport et de transit comme un élément essentiel du développement durable et de la connectivité, et prenant acte à cet égard des délibérations intergouvernementales tenues à ce sujet dans le cadre des instances et organes internationaux compétents, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19),

Rappelant le rapport du Secrétaire général sur le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable⁵,

Considérant que les transports durables jouent un rôle important dans des situations telles que la pandémie de COVID-19, notamment pour ce qui est de faciliter l'acheminement de l'aide et des biens essentiels et de garantir la stabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, s'agissant en particulier des fournitures médicales telles que le matériel de diagnostic et de traitement, les médicaments et les vaccins prioritaires, et notant avec satisfaction à cet égard les mesures prises par les États pour garantir le bon fonctionnement des couloirs de transport pendant et après la pandémie de COVID-19,

Rappelant l'importance des couloirs de transport et de transit pour ce qui est de faciliter la jonction entre modes de transport sur les voies de communication nationales et de favoriser les liens entre zones urbaines et zones rurales afin de stimuler la croissance économique aux niveaux local et régional, de promouvoir l'interaction entre les villes, les populations et les ressources et de faciliter le développement économique et durable intrarégional et interrégional, en soulignant qu'il faut veiller à ce que ces couloirs soient sûrs, abordables, accessibles et durables, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les effets sur l'environnement,

Notant qu'il importe de favoriser l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation aux systèmes de transport durables, intégrés, multimodaux et

⁴ A/C.2/71/6, annexe.

⁵ A/70/262.

intermodaux en tirant parti, dans les décennies à venir, des possibilités technologiques pour susciter des changements en profondeur dans les systèmes de transport, y compris l'accélération de la transition numérique, les technologies à rendement énergétique élevé et les technologies peu polluantes, et intensifier l'aide au renforcement des capacités des pays en développement,

Sachant qu'il importe de remédier aux vulnérabilités propres aux pays sans littoral, en particulier ceux à revenu faible ou intermédiaire, notamment en mettant en place et en favorisant des systèmes de transport en transit efficaces qui les relient aux marchés internationaux, et réaffirmant à cet égard que la Déclaration d'Almaty⁶, la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024⁷ constituent un cadre essentiel pour l'instauration de partenariats véritables entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement aux niveaux national, bilatéral, sous-régional, régional et mondial,

Soulignant qu'il importe de renforcer la connectivité entre les îles et de relier l'économie des petits États insulaires en développement aux marchés régionaux et aux chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment en les intégrant dans les couloirs de transport maritime et multimodal et les couloirs économiques existants et nouveaux, et de promouvoir les initiatives en faveur du transport durable dans le contexte du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement,

Constatant qu'il est indispensable d'investir davantage dans les infrastructures pour réaliser l'intégration des économies au niveau mondial, ce qui pourrait stimuler la croissance et faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, alors que les besoins d'infrastructure sont toujours immenses et pressants et continueront d'augmenter, consciente qu'il faudra, pour combler le lourd déficit de financement des infrastructures, mobiliser des fonds publics et privés, mettre à profit les technologies, le savoir-faire et l'efficacité opérationnelle et créer un environnement national propice, et réaffirmant à cet égard qu'il faut davantage investir dans les infrastructures et mettre en commun les données d'expérience et qu'il faut veiller à ce que ces infrastructures soient de qualité, fiables, durables et résilientes pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain,

1. *Réaffirme son attachement* à la coopération internationale et à la solidarité à tous les niveaux, comme la seule voie possible à emprunter pour réagir efficacement aux crises mondiales telles que la pandémie de COVID-19 et à leurs conséquences, et reconnaît le rôle de chef de file de l'Organisation mondiale de la Santé et le rôle fondamental du système des Nations Unies dans la mobilisation et la coordination de l'action mondiale menée contre la pandémie, ainsi que les efforts essentiels que déploient les États Membres à cet égard ;

2. *Souligne* que les modes de transport durables, à faibles émissions et économes en énergie contribuent à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable, et qu'il importe d'adopter des stratégies à long terme et d'établir des partenariats multipartites pour mettre en place ces modes de transport ;

3. *Tient compte* du rôle important que les transports jouent dans le développement durable ainsi que dans le rétablissement de conditions de vie normales et d'une mobilité sans entrave, notamment en permettant la livraison rapide de

⁶ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3)*, annexe II.

⁷ Résolution 69/137, annexes I et II.

fournitures médicales, notamment du matériel de diagnostic et de traitement, de médicaments et de vaccins, de produits thérapeutiques et d'autres technologies sanitaires essentiels pendant et après la pandémie de COVID-19 ;

4. *S'engage* à renforcer le rôle du transport durable et de la mobilité dans la création d'emplois, la facilitation de la mobilité et l'amélioration des chaînes logistiques pour rendre l'emploi, l'éducation et les services de santé accessibles aux personnes et aux communautés, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, et faciliter la fourniture de biens et de services aux populations rurales et urbaines, assurant ainsi l'égalité des chances pour tous en ne laissant personne de côté ;

5. *Demande* aux États Membres d'assurer la continuité opérationnelle et de poursuivre le renforcement du système et des infrastructures de transport sous tous les aspects requis pour réaliser le développement durable, et considère à cet égard qu'il importe de créer un environnement national favorable au secteur des transports et de consacrer suffisamment de ressources intérieures à ce secteur, en veillant à ne pas compromettre la viabilité de la dette du pays concerné, afin de garantir des transports nationaux et internationaux stables et fiables ;

6. *Demande* que des efforts soient faits pour promouvoir l'intégration et la coopération économiques régionales et interrégionales, notamment par l'amélioration de la planification des infrastructures de transport et de la mobilité ;

7. *Invite* les États Membres, le cas échéant, à tenir compte de l'expérience acquise par la communauté internationale dans la lutte contre les conséquences des catastrophes en vue de renforcer la bonne application des conventions internationales et des instruments multilatéraux pertinents sur le transport et le transit, l'objectif étant de garantir des transports stables, sûrs, fiables, accessibles et durables pendant et après la pandémie de COVID-19 ;

8. *Souligne* l'importance que revêt la coopération internationale entre les modes de transport et les secteurs qui y sont liés dans la mesure où elle contribue à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, notamment en favorisant la mise en commun d'informations, de connaissances scientifiques et de pratiques optimales ainsi que l'échange de données d'expérience sur l'application des stratégies et programmes nationaux de développement des transports, le cas échéant ;

9. *Réaffirme son plein attachement* à la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable et, à cet égard, souligne que le système des Nations Unies doit œuvrer à l'unisson en vue d'aider tous les gouvernements ;

10. *Souligne* qu'il importe d'encourager le développement d'un secteur des transports durables, lequel contribuerait aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et d'en réduire autant que faire se peut les effets négatifs ;

11. *Suggère*, dans le cadre du développement d'infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes et de couloirs de transport multimodal, d'envisager d'avoir recours à des documents de transport électroniques unifiés, fondés sur la transmission numérique des données pertinentes, sachant qu'ils offrent la possibilité de réduire au minimum l'intervention humaine dans les procédures de transport et de passage des frontières et de renforcer ainsi la résilience des chaînes de transport et des chaînes logistiques ;

12. *Souligne* qu'il importe de disposer de canaux fiables et durables pour échanger des informations sur les répercussions que les situations telles que la

pandémie de COVID-19 entraînent sur les opérations de transport et la circulation des personnes, tous modes de transport confondus ;

13. *Demande* de renforcer la résilience du transport de passagers face aux épidémies et autres menaces pour la santé publique afin d'enrayer la propagation des maladies infectieuses dans tous les modes de transport et dans les infrastructures de transport ;

14. *Estime* qu'il faut accroître la résilience des systèmes de transport face aux risques de catastrophe, notamment en mobilisant des ressources, en tirant parti des partenariats et en allouant des ressources techniques, en prenant note à cet égard des travaux menés dans le cadre des mécanismes et initiatives des Nations Unies et par les gouvernements ;

15. *Rappelle* la nécessité de mobiliser des ressources financières suffisantes en vue d'accroître la résilience des systèmes de transport et de lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19, notamment en encourageant la collaboration en matière de recherche et les partenariats entre les secteurs public et privé, lorsque cela est envisageable et réalisable, de façon à garantir une reprise après catastrophe complète, inclusive et durable et à reconstruire en mieux, en mettant l'accent sur les trois dimensions du développement durable ;

16. *Souligne* qu'il importe d'accompagner le renforcement constant des capacités institutionnelles, juridiques, techniques et administratives des pays en développement afin de garantir l'application systématique des normes arrêtées au niveau international, selon qu'il convient, et la mise en place d'un système de transport multimodal efficace.

*96^e séance plénière
29 juillet 2021*